

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 943

5 mai 2009

SOMMAIRE

Aion S.A.	45244	I Leoni S.A.	45248
«AI + S. à r.l.»	45254	Informatec International Sàrl	45263
Alpona S.A.	45243	INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre-vingt- quatorzième (94.) S.e.c.s.	45234
Art & Bois S.à r.l.	45248	INVESCO Paris CDG Airport Hotel Invest- ments S.A.	45258
A.S.B.L. Coup de Pouce	45218	KIZ 6 Luxembourg S.à r.l.	45264
Blufin S.A.	45220	Lazzara Immobilière S.A.	45220
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch	45254	Lux-Quarter S.A. SPF	45249
CLS Luxembourg S.à r.l.	45254	Maurabia S.à r.l.	45236
Critex S.A.	45247	Maverick Barons S.A.	45220
Daregon Financial Services S.A.	45246	MCS Technology S.A.	45264
E-MO	45254	Milestone International S.à r.l.	45262
EPAM Systems S.à r.l.	45264	Mirante do Autodromo S.à r.l.	45263
Europarc Dreilinden A3 S.A.	45246	Ocean Wave S.à r.l.	45255
Europarc Dreilinden J7 S.A.	45243	Ofan Spf S.A.	45255
Europarc Kerpen A2 S.A.	45245	Pegon Entreprise Touristique S.à r.l.	45253
Europarc Kerpen B1-B2 S.A.	45247	Prá'dda S.à r.l.	45244
F.I.S. (Fire Protection Installation Servi- ces) S.à r.l.	45220	Probus S.A.	45253
German Retail Property Luxco S.à r.l. ...	45227	Rakuten Europe S.à r.l.	45263
Griffin Investments Partners Holding S.à r.l.	45259	Rass solutions S.à r.l.	45255
Hans-Böckler-Strasse S.à r.l.	45231	Rockwell Collins European Holdings S.à r.l.	45255
Heartland Holdings of Ontario (Luxem- bourg) S.à r.l.	45221	Sisal S.A.	45226
Il Cantinone di Sabella International S.à r.l.	45253	Stadlux Investment S.A.	45245

C.D.P. a.s.b.l., A.S.B.L. Coup de Pouce, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg F 381.

Statuts coordonnés à la suite de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 2 décembre 2008

Art. 1^{er}. Nature et Dénomination. L'association est une association sans but lucratif conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928. Elle prend la dénomination de A.s.b.l. COUP DE POUCE, en abrégé C.D.P., A.s.b.l.

Art. 2. Objet. L'Association a pour objectifs:

1. encourager, assister, soutenir ou créer des micro projets dans le domaine du développement durable, y compris mais non exclusivement l'éducation, la santé, la micro entreprise, l'art, et la protection de l'enfance défavorisée et de l'environnement, dans quelques pays ou région que ce soit

2. contribuer à la mise en place de nouveaux moyens et montages financiers en vue d'accompagner des associations ou des personnes dans leur recherche d'autonomie

3. s'associer ou collaborer au plan national et international avec des personnes, associations, institutions et administrations et d'autres organismes poursuivant des buts semblables ou dont les activités seraient complémentaires à celles de l'Association

4. encourager la diffusion de l'information dans les domaines mentionnés ci-dessus

5. sensibiliser l'opinion publique aux questions de l'environnement durable

6. rassembler et gérer les fonds nécessaires à l'action de l'Association

7. effectuer toutes les opérations généralement quelconques susceptibles de contribuer à réaliser ou à faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège. L'association a son siège à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché sur décision du conseil d'administration.

Art. 4. Durée. L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle prendra fin en cas de réalisation de son objet social.

Art. 5. Membres. L'Association se compose de:

Membres

Membres actifs

Membres donateurs

Membres d'honneur

Art. 6. Est membre actif de l'association, toute personne qui en fait la demande motivée au conseil d'administration, qui en décide, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée générale. Les membres fondateurs ont également cette qualité.

- peut être membre donateur, toute personne ayant fait un don à l'association et qui en fait la demande

- le conseil d'administration peut nommer membre d'honneur toute personne ayant rendu services ou fait des dons à l'association

- peut être membre de l'association, toute personne qui en fait la demande à l'association, sous réserve d'acceptation par le conseil d'administration ou son délégué.

Art. 7. Le nombre de membres actifs est de trois au minimum. Seuls les membres actifs ont droit au vote de l'assemblée générale.

Art. 8. Cotisations. La cotisation annuelle, dont le montant est fixé par le conseil d'administration, sera perçue des membres et des membres actifs de l'association. Le montant maximum des cotisations est de 100 EUR par an, sans préjudice de dons supplémentaires éventuels.

Art. 9. La qualité de membre se perd:

1. par démission écrite parvenue au conseil d'administration,

2. par l'exclusion prononcée par le conseil d'administration

3. par défaut de paiement de la cotisation annuelle

Art. 10. Assemblées générales. Une délibération de l'assemblée générale est requise pour les objets suivants:

1. la modification des statuts;

2. la nomination et la révocation des administrateurs;

3. l'approbation des budgets et comptes;

4. l'exclusion des membres;

5. la dissolution de l'association;

6. Toutes décisions dépassant la limite des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration.

Tous les membres effectifs de l'association doivent être convoqués aux assemblées générales avec un préavis de 10 jours. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour.

Les assemblées générales sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en cas d'empêchement par le vice-président ou l'administrateur le plus âgé.

Les membres effectifs peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre effectif ou par un tiers, muni d'une procuration écrite.

Les procès-verbaux des assemblées générales sont singés par le président de séance ainsi que par les administrateurs présents et le secrétaire de séance.

Chaque membre effectif présent à l'assemblée générale dispose d'une voix. Les membres d'honneur et les membres donateurs peuvent assister aux assemblées générales à titre d'observateur.

Art. 11. Administration. L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres dont, au minimum, deux membres fondateurs.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour un terme à déterminer. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration choisit en son sein un président et un vice-président.

Le conseil d'administration se réunit, sur convocation du président, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent mais au moins trois fois par an. Il doit en outre être convoqué chaque fois que la moitié des administrateurs en font la demande écrite.

Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés par un autre administrateur.

Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de séance ainsi que par le secrétaire.

Le conseil d'administration a dans sa compétence tous les actes de gestion et de disposition relevant de l'administration sociale dans son sens le plus large.

L'association se trouve engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son président ou de son trésorier ou par les signatures conjointes de deux administrateurs. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs à des mandataires de son choix.

Art. 12. Budget et comptes. L'année sociale commence le premier janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la date du 31 décembre, est arrêté le compte de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Art. 13. Surveillance financière. L'association pourra se doter d'un conseil de surveillance aux fins de contrôler la gestion financière du conseil d'administration. Ce conseil pourra prendre à tout moment inspection de tous documents et pièces comptables et il rendra compte de son mandat aux assemblées générales annuelles. Les membres de ce conseil de surveillance ne pourront appartenir à aucun organe de l'association; ils ne peuvent avoir occupé et n'occuper aucun poste au conseil d'administration dans l'année qui a précédé respectivement qui suit l'exercice de leurs fonctions.

Art. 14. Ressources. Les ressources de l'association proviennent des cotisations de ses membres, des dons de particuliers, sociétés ou d'entités publiques, produits et intérêts de ses fonds et activités, legs et subventions qu'elle reçoit, ainsi que tout autre moyen auquel elle peut avoir recours pour atteindre son objectif.

Art. 15. Dissolution. L'assemblée générale peut, à tout moment, prononcer la dissolution de l'association et nommer des liquidateurs. En cas de réalisation du but de l'association, ses biens seront dévolus à des organisations caritatives répondant alors aux critères de soutien fixé par l'association. Dans le cas contraire, l'assemblée détermine l'affectation à donner aux biens de l'association.

Art. 16. Référence à la loi. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

A.S.B.L. COUP DE POUCE, Association sans but lucratif

Virginie Issumo

Membre/Trésorière

Référence de publication: 2009051382/45/108.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05856. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

F.I.S. (Fire Protection Installation Services) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 89.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051391/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03925. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Blufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.872.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait conforme

Blufin S.A.

Signature

Référence de publication: 2009051363/7491/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06726. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Maverick Barons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 118.035.

Heinz Merz
12, rue Belle-Vue
L-7516 Rollingen-Mersch

Kündigung (Demissionierung)

als Verwaltungsratsmitglied aus der Maverick Barons S.A. (B 118.035) zum frühestmöglichen Zeitpunkt (Oktober 2006).

Heinz Merz.

Référence de publication: 2009051309/10167/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07039. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Lazzara Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4664 Niedercorn, 1-7, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 34.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051400/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03933. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Heartland Holdings of Ontario (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 145.809.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth day of April.
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Heartland Southeast LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Delaware, having its registered office c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (USA), filed with the Division of Corporations of the State of Delaware under number 4259703, TAX ID number 20-5981673,

here represented by Ilaria Ricci, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, by virtue of a proxy given under private seal on April 8, 2009.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The purposes for which the Company is established are the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may loan or borrow in any form with or without security and proceed within the limits foreseen by law to the issuance of instruments which may be convertible.

Moreover the Company may acquire, manage, develop or transfer any real estate located in Luxembourg or abroad.

In a general manner the Company is authorised to do any commercial or financial acts relating to the movable or real estate property or any further act in consistency with its corporate object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "Heartland Holdings of Ontario (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at forty-five thousand Canadian dollars (CAD 45,000.-), represented by forty-five thousand (45,000) shares of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Modification of the capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Payments. Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Multiple beneficiaries. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Management of the company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Art. 12. Managers liability. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Amendment to the articles. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Financial year. The Company's year starts on the last Tuesday of December of each relevant year and ends on the last Monday of December of each relevant year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 28th December 2009.

Art. 15. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits, Legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,

3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The forty five thousand (45,000) shares have been subscribed by Heartland Southeast LLC, prenamed.

Heartland Southeast LLC, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of forty five thousand Canadian dollars (CAD 45,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 1,800.-.

Resolutions of the sole shareholder

Then the sole shareholder, Heartland Southeast LLC, prenamed, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers for an unlimited period:

category A manager:

- Mr Steve WIBORG, born on 13 July 1969 in Chicago IL (USA), residing in 4231 Chaparral Dr, Naperville, IL 60564 (USA),

category B managers:

- Mr Aidan J. FOLEY, born on 8 December 1976 in Waterford (Ireland), residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur,

- Mr Jean-Claude KOCH, born on 25 April 1952 in Luxembourg, residing in L-2326 Luxembourg, 6, rue Nicolas Petit.

2) The address of the company is fixed in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille neuf, le dix avril.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU:

Heartland Southeast LLC, une société immatriculée dans l'Etat du Delaware, ayant son siège social c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (USA), numéro d'immatriculation avec la Division des sociétés de l'Etat du Delaware 4259703, numéro d'identification fiscale 20-5981673,

ici représentée par Ilaria Ricci, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 8 avril 2009.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre dans les limites prévues par la loi des instruments qui pourront être convertibles.

En outre, la Société pourra acquérir, administrer, développer et céder toute propriété immobilière sise à Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale, la société est autorisée à effectuer toutes opérations commerciales ou financières de nature mobilière ou immobilière qui sont en conformité avec l'objet social prédécrit.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination "Heartland Holdings of Ontario (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à quarante-cinq mille dollars canadiens (CAD 45.000,-) représenté par quarante-cinq mille (45.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Paiements. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Bénéficiaires multiples. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Gestion de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Assemblées générales, Décisions des associés, Modifications des statuts. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le dernier mardi du mois de décembre de chaque année et se termine le dernier lundi du mois de décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 28 décembre 2009.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 17. Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les quarante-cinq mille (45.000) parts sociales ont été souscrites par Heartland Southeast LLC, prénommée.

Heartland Southeast LLC, représentée ainsi qu'il a été dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de quarante-cinq mille dollars canadiens (CAD 45.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à € 1.800,-.

Résolutions de l'associé unique

Ensuite, Heartland Southeast LLC, prénommée, représentant l'intégralité du capital social de la Société, prend les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants pour une durée illimitée:

gérant de catégorie A:

- Monsieur Steve WIBORG, né le 13 juillet 1969 à Chicago IL (USA), domicilié à 4231 Chaparral Dr, Naperville, IL 60564 (USA);

gérants de catégorie B:

- Monsieur Aidan J. FOLEY, né le 8 décembre 1976 à Waterford (Irlande), demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur,

- Monsieur Jean-Claude KOCH, né le 25 avril 1952 à Luxembourg, domicilié à L-2326 Luxembourg, 6, rue Nicolas Petit.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Ricci, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 avril 2009. Relation: LA /2009/14872. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009051084/212/303.

(090059018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Sisal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 43, rue Siggy vu Letzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 117.107.

Il résulte d'une lettre en date du 14 avril 2009 adressée à la Société que Monsieur Gust Graas a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Rectificatif concernant le dépôt n° L090053748.05 en date du 10 avril 2009

Il convient de rectifier partiellement l'information concernant la démission de Monsieur Jacques Neuen de ses fonctions d'administrateur de la Société. Lors du dépôt de cette réquisition en date du 10 avril 2009, il a été indiqué incorrectement que Monsieur Jacques Neuen a démissionné de ses fonctions d'administrateur F de la Société.

Il convient de préciser que Monsieur Jacques Neuen a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050416/1035/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05350. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

German Retail Property Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.700,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.534.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of the month of January.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

German Retail Property Fund FCP-SIF a specialised investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg acting by its management company, German Retail Property Fund Manager S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.913, with registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

hereby represented by Mrs. Fatiha Wagner, legal officer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder of German Retail Property Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.534, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, prenamed, of 5 December 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Company") number 132 dated 17 January 2008. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended, and in particular (i) the capital has been increased from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 21 December 2007 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1476, dated 14 June 2008, (ii) the capital has been increased from twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-) to twenty-four thousand six hundred euro (EUR 24,600.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 9 January 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1477 dated 14 June 2008 (iii) the capital has been increased from twenty-four thousand six hundred euro (EUR 24,600.-) to twenty-six thousand six hundred euro (EUR 26,600.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 28 January 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1493 dated 17 June 2008, (iv) the capital has been increased from twenty-six thousand six hundred euro (EUR 26,600.-) to twenty-seven thousand six hundred euro (EUR 27,600.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 11 February 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1494 dated 17 June 2008, (v) the capital has been increased from twenty-seven thousand six hundred euro (EUR 27,600.-) to twenty-eight thousand six hundred euro (EUR 28,600.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 28 February 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1492 dated 17 June 2008, (vi) the capital has been increased from twenty-eight thousand six hundred euro (EUR 28,600.-) to twenty-nine thousand six hundred euro (EUR 29,600.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 31 March 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2653 dated 30 October 2008, (vii) the capital has been increased from twenty-nine thousand six hundred euro (EUR 29,600.-) to thirty thousand six hundred euro (EUR 30,600.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 24 June 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2702 dated 5 November 2008, (viii) the capital has been increased from thirty thousand six hundred euro (EUR 30,600.-) to thirty thousand seven hundred euro (EUR 30,700.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 2 July 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2709 dated 6 November 2008 and (ix) the capital has been increased from thirty thousand seven hundred euro (EUR 30,700.-) to thirty-one thousand seven hundred euro (EUR 31,700.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Henry Hellinckx, prenamed, dated 11 August 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association number 2983 dated 18 December 2008 and (x) the capital has been increased from thirty-one thousand seven hundred euro (EUR 31,700.-) to thirty-two

thousand seven hundred euro (EUR 32,700.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 27 November 2008 which has not yet been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-two thousand seven hundred euro (EUR 32,700.-) represented by three hundred twenty-seven (327) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to thirty-three thousand seven hundred euro (EUR 33,700.-) represented by three hundred thirty-seven (337) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

2. To issue with a total share premium of one thousand three hundred seventy euro (EUR 1,370.-), ten (10) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase.

3. To accept the subscription of ten (10) newly issued shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each by German Retail Property Fund FCP-SIF ("GRP Fund FCP-SIF") a specialised investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg acting by its management company, German Retail Property Fund Manager S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.913, with registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("FCP Manco"), by a contribution in cash with payment of a total share premium of one thousand three hundred seventy euro (EUR 1,370.-) and to allocate such shares to GRP Fund FCP-SIF.

4. To amend article 6.1, first paragraph, of the Articles.

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-two thousand seven hundred euro (EUR 32,700.-) represented by three hundred twenty-seven (327) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to thirty-three thousand seven hundred euro (EUR 33,700.-) represented by three hundred thirty-seven (337) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue with a total share premium of one thousand three hundred seventy euro (EUR 1,370.-), ten (10) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase.

Subscription / Payment

There now appeared, Mrs. Fatiha Wagner, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of GRP Fund FCP-SIF acting by FCP Manco, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of GRP Fund FCP-SIF acting by FCP Manco, prenamed, to ten (10) newly issued shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to make payment in full for such newly subscribed shares, by a contribution in cash of one thousand euro (EUR 1,000.-) with payment of a total share premium of one thousand three hundred seventy euro (EUR 1,370.-), the total amount being paid by GRP Fund FCP-SIF acting by FCP Manco amounting to two thousand three hundred seventy euro (EUR 2,370.-).

The person appearing declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of two thousand three hundred seventy euro (EUR 2,370.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 6.1, first paragraph, of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid up share capital

The Company's share capital is fixed at thirty-three thousand seven hundred euro (EUR 33,700.-) represented by three hundred thirty-seven (337) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred euro).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte oui précède:

L'an deux mille neuf, le seizième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

German Retail Property Fund FCP-SIF, un fonds d'investissement spécialisé existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, agissant par sa société de gestion German Retail Property Fund Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.913,

ici représentée par Madame Fatiha Wagner, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de German Retail Property Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.534, constituée par un acte de Maître Paul Bettingen, prénommé, en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société") numéro 132 daté du 17 janvier 2008. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés, et (i) en particulier le capital social a été augmenté de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) dans un acte de Maître Paul Bettingen, prénommé, du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1476 daté du 14 juin 2008, (ii) le capital social a été augmenté de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) à vingt-quatre mille six cents euros (EUR 24.600,-) dans un acte de Maître Paul Bettingen, prénommé, du 9 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1477 daté du 14 juin 2008, (iii) le capital social a été augmenté de vingt-quatre mille six cents euros (EUR 24.600,-) à vingt-six mille six cents euros (EUR 26.600,-) dans un acte de Maître Paul Bettingen, prénommé, du 28 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1493 daté du 18 juin 2008, (iv) le capital social a été augmenté de vingt-six mille six cents euros (EUR 26.600,-) à vingt-sept mille six cents euros (EUR 27.600,-) dans un acte de Maître Paul Bettingen, prénommé, du 11 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1494 daté du 18 juin 2008, (v) le capital social a été augmenté de vingt-sept mille six cents euros (EUR 27.600,-) à vingt-huit mille six cents euros (EUR 28.600,-) dans un acte de Maître Paul Bettingen, prénommé, du 28 février 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1492 daté du 18 juin 2008, (vi) le capital social a été augmenté de vingt-huit mille six cents euros (EUR 28.600,-) à vingt-neuf mille six cents euros (EUR 29.600,-) dans un acte de Maître Paul Bettingen, prénommé, du 31 mars 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2653 daté du 30 octobre 2008, (vii) le capital social a été augmenté de vingt-neuf mille six cents euros (EUR 29.600,-) à trente mille six cents euros (EUR 30.600,-) dans un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Paul Bettingen, prénommé, du 24 juin 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2702 daté du 5 novembre 2008, (viii) le capital social a été augmenté de trente mille six cents euros (EUR 30.600,-) à trente mille sept cents euros (EUR 30.700,-) dans un acte de Maître Paul Bettingen, prénommé, du 2 juillet 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2709 daté du 6 novembre 2008 et (ix) le capital social a été augmenté de trente mille sept cents euros (EUR 30.700,-) à trente-et-un mille sept cents euros (EUR 31.700,-) dans un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, du 11 août 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2983 du 18 décembre 2008 et (x) le capital social a été augmenté de trente-et-un mille sept cents euros (EUR 31.700,-) à trente-deux mille sept cents euros (EUR 32.700,-) dans un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, du 27 novembre 2008 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille sept cents euros (EUR 32.700,-) représenté par trois cent vingt-sept (327) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à trente-trois mille sept cents euros (EUR 33.700,-), représenté par trois cent trente-sept (337) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Emission, avec une prime d'émission totale de mille trois cent soixante-dix euros (EUR 1.370,-), de dix (10) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de dix (10) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune par German Retail Property Fund FCP-SIF, un fonds d'investissement spécialisé existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("GRP Fund FCP-SIF"), agissant par sa société de gestion German Retail Property Fund Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.913 ("FCP Manco") par un apport en numéraire avec paiement d'une prime d'émission totale de mille trois cent soixante-dix euros (EUR 1.370,-), et allocation de ces parts sociales à GRP Fund FCP-SIF.

4. Modification de l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts.

5. Divers.

A requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille sept cents euros (EUR 32.700,-) représenté par trois cent vingt-sept (327) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à trente-trois mille sept cents euros (EUR 33.700,-), représenté par trois cent trente-sept (337) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE d'émettre, avec une prime d'émission totale de mille trois cent soixante-dix euros (EUR 1.370,-), dix (10) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu, Madame Fatiha Wagner, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de GRP Fund FCP-SIF agissant par FCP Manco, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte de GRP Fund FCP-SIF agissant par FCP Manco susmentionné, à dix (10) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire de mille euros (EUR 1.000,-) avec paiement d'une prime d'émission totale de mille trois cent soixante-dix euros (EUR 1.370,-), le montant total payé par GRP Fund FCP-SIF agissant par FCP Manco s'élevant à deux mille trois cent soixante-dix euros (EUR 2.370,-).

La comparante déclare que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de deux mille trois cent soixante-dix euros (EUR 2.370,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à trente-trois mille sept cents euros (EUR 33.700,-), représenté par trois cent trente-sept (337) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Le présent acte notarié a été rédigé à Senningerberg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fatiha Wagner, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 janvier 2009, LAC/2009/1883. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009050591/202/229.

(090058546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Hans-Böckler-Strasse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.009.175,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.558.

In the year two thousand and nine, the third day of April, before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Hans-Böckler-Strasse S.à r.l. (the Company). The Company has been incorporated on 23 October 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°2382 of 21 December 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time on 12 June 2008 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°1770 of 17 July 2008.

There appeared:

(1) VastNed Offices/Industrial N.V., a public company with limited liability (naamloze vennootschap) in the form of an investment company with variable capital (beleggingsmaatschappij met veranderlijk kapitaal) incorporated under the laws of the Netherlands, having its corporate seat at Rotterdam, the Netherlands and its business address at K.P. van der Mandelelaan 43A, 3062 MB Rotterdam, The Netherlands, and registered with the Trade Registry (Handelsregister) of the Chamber of Commerce (Kamer van Koophandel) of Rotterdam, The Netherlands, under number 24265100,

hereby represented by Luc Sales, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Rotterdam on April 3th, 2009.

(2) Hans-Böckler-Strasse GmbH & Co KG, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at 10, Hasengasse, D-60311 Frankfurt am Main, Germany, registered at the Amtsgericht of Frankfurt under number HRA 44723,

hereby represented by Luc Sales, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Rotterdam, on April 3th, 2009.

Such powers of attorney after having been signed ne varietur by the attorney acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the document to be filed with the registration authorities.

The parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

1. 120,367 (one hundred and twenty thousand three hundred and sixty seven) shares, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

2. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(i) waiver of the convening notices;

(ii) amendment of the corporate objects of the Company;

(iii) amendment of the second paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company (the Articles), which in the English version shall now read as follows:

"The Company may, among others, use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop these securities and patents. The Company may also give guarantees and grant support, security, interests, loans,

advances in favour of affiliated companies or third parties in respect of its own debt and obligations and the debt and obligations of companies that are part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets."; and

(iv) Miscellaneous.

3. The Meeting takes the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Meeting waives the convening notices. The shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the Company's corporate objects.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the second paragraph of article 2 of the Articles so that it shall now read as follows:

"The Company may, among others, use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop these securities and patents. The Company may also give guarantees and grant support, security, interests, loans, advances in favour of affiliated companies or third parties in respect of its own debt and obligations and the debt and obligations of companies that are part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand and one hundred euro

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the attorney of the appearing parties, the attorney of the appearing parties, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le troisième jour du mois d'avril, par devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Hans-Böckler-Strasse S.à r.l. (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 octobre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°2382 du 21 décembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 12 juin 2008 de Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°1770 du 17 juillet 2008.

Ont comparu:

(1) VastNed Offices/Industrial N.V., une société de droit néerlandais (naamloze vennootschap) sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (beleggingsmaatschappij met veranderlijk kapitaal), ayant son siège social au K.P. van der Mandelelaan 43A, 3062 MB Rotterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce (Handelsregister) de la chambre de commerce (Kamers van Koophandel) de Rotterdam, Pays Bas, sous le numéro 24265100,

représenté par Luc Sales, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Rotterdam le 3 avril 2009.

(2) Hans-Böckler-Strasse GmbH & Co KG, une société de droit allemand, ayant son siège social au 10, Hasengasse, D-60311 Francfort, Allemagne, immatriculée auprès du Amtsgericht de Francfort sous le numéro HRA 44723,

représenté par Luc Sales, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Rotterdam le 3 avril 2009.

Les procurations, après paraphe ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. 120.367 (cent vingt mille trois cent soixante sept) parts sociales qui représentent la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

2. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(i) renonciation aux formalités de convocation;

(ii) modification de l'objet social de la Société;

(iii) modification du deuxième paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts) qui dans la version française aura désormais la teneur suivante:

(iv) "La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. La Société peut également consentir des garanties ou accorder tous concours, sûretés, intérêts, prêts, avances au profit de sociétés affiliées ou de tierces personnes afin de garantir ses dettes et obligations ou les dettes et obligations des sociétés appartenant au même groupe de sociétés La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs."; et divers.

3. L'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante.

"La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. La Société peut également consentir des garanties ou accorder tous concours, sûretés, intérêts, prêts, avances au profit de sociétés affiliées ou de tierces personnes afin de garantir ses dettes et obligations ou les dettes et obligations des sociétés appartenant au même groupe de sociétés. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs."

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cent euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Luc Sales, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 avril 2009. LAC/2009/13837. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009051002/9127/149.

(090059313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre-vingt-quatorzième (94.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen,
R.C.S. Luxembourg B 145.785.

STATUTEN**Art. 1. Firma, Sitz**

- (1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre-vingt-quatorzième (94.) S.e.c.s.
- (2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.
- (3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen.

Art. 2. Gesellschaftszweck

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3 Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer Die INNCONA Management S.à r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro. Ausschließlich die INNCONA Management S.à r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 150.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname:	Schlimpert, Dr. Andreas
Straße:	Neckarstr. 53
Postleitzahl/Wohnort;	14612 Falkensee
Geburtsdatum/Geburtsort:	23.06.57 / Karl-Marx-Stadt
Beruf:	Kieferorthopäde

Der Kommanditist wird nachfolgend auch "Gesellschafter" oder "associé commandité" genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung

(1) Die INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen,

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat; innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75% der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 18.06.2007.

INNCONA Management S.à r.l.

Unterschrift

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009050887/10055/115.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04495. - Reçu 1655,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Maurabia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.937.

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

Par-devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Bertarelli S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, à L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 143.028, dûment représentée par Melle Frédérique Davister, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 24 mars 2009.

La procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante étant l'unique associé de Maurabia S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, à L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 143.028, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 13 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 novembre 2008, numéro 2865. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors (ci-après la "Société").

La comparante, représentant l'entièreté du capital social, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des articles 16.1, 18.2, 18.3 et 18.5 des statuts de la Société;
2. Nomination du gérant actuel comme gérant de catégorie B, nomination d'un gérant supplémentaire de catégorie B et nomination de deux nouveaux gérants de catégorie A; et,
3. Adoption d'une version anglaise des statuts.

La comparante, représentant l'entièreté du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier les articles 16.1, 18.2, 18.3 et 18.5 des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

"16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments, leur catégorie et la durée de leur mandat."

"18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, en ce compris un gérant de chaque catégorie, est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, incluant le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante."

"18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et permettant que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, pour autant qu'aucun gérant ne recourant à un tel moyen de participation à la réunion ne se trouve à ce moment-là au Royaume

Uni ni en Suisse, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société."

Seconde résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de désigner le gérant actuel comme gérant de catégorie B, de nommer la personne suivante comme gérant supplémentaire de catégorie B:

- Mme Claude Medernach, née le 2 mars 1970, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

L'associé unique décide, de plus, de nommer les personnes suivantes comme gérants de catégorie A:

- M. Philip Swan, né le 22 novembre 1957, à Blackpool (Royaume Uni), ayant son adresse professionnelle au 13 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3RR;

- M. Andrew Le Gal, né le 17 novembre 1976, à Jersey, ayant son adresse professionnelle au 13 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 5WX.

En conséquence, la composition du conseil de gérance est la suivante:

a) Gérants de catégorie A:

- M. Philip Swan, né le 22 novembre 1957, à Blackpool (Royaume Uni), ayant son adresse professionnelle au 13 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3RR;

- M. Andrew Le Gal, né le 17 novembre 1976, à Jersey, ayant son adresse professionnelle au 13 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 5WX.

b) Gérants de catégorie B:

- M. Benoît Duvieusart, né le 27 janvier 1961, à Uccie (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, à L-1468 Luxembourg.

- Mme Claude Medernach, née le 2 mars 1970, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'adopter une version anglaise des présents statuts à la suite de la version française. En cas de divergences entre les deux versions, le texte anglais fait foi:

"A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Maurabia S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), consisting of one hundred twenty-five (125) shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of

the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. In case of plurality of managers, the Company may have at least one Class A and one Class B managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration, term of the office and their class.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its managers consisting of at least one A and one B manager, are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval by a majority of the members present or represented at a meeting of the board of managers, including the vote of at least one Class A manager and one Class B manager. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, provided that no manager taking part in the meeting by such mean of communication be at that time in the United Kingdom or Switzerland, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager or in case of plurality of managers, by the joint signatures of a Class A manager together with a Class B manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of

undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends. The general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended."

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: F. Davister et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 avril 2009. Relation: LAC/2009/14332. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009051031/5770/371.

(090058944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Europarc Dreilinden J7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 120.727.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 17 avril 2009 à Luxembourg

Il résulte de l'Assemblée Générale du 17 avril 2009:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer:

- Blisworth Management S.A., RCS Luxembourg, Section B numéro 108.626;
 - O.B.B. Realinvest (Europe) S.A., RCS Luxembourg, Section B numéro 106.911;
 - Roade One Management S.A., RCS Luxembourg, Section B numéro 108.627;
- de leur mandat d'administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme:

- Brian Mc Mahon, né le 4 novembre 1968, à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- Andreas Demmel, né le 11 avril 1969, à Munich (Allemagne) avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- Robert Quinn, né le 8 mai 1977, à Stockton on Tees (Royaume-Uni) avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat.

Les nouveaux administrateurs sont nommés jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 17/04/09.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050443/4933/33.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06732. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Alpona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.238.

—
Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 avril 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Michaël ZERBIB, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

ALPONA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009051413/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD05996. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Prâ'dda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, Um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 131.772.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège le 2 avril 2009

Il résulte de la liste de présence des associés:

Madame CHIARELLO Antoniella, née le 10 mars 1970 demeurant à L-5720 ASPELT, 1, um Klaeppchen,

Monsieur CHIARELLO Salvatore, né le 27 mai 1940 demeurant à L-3350 LEUDELANGE, 41, rue du Cimetière,

sont présents et représentent l'intégralité du capital social de la PRÂ'DDA S.à r.l. constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas Metzler dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 septembre 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 113675, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 131.772, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame CHIARELLO Antoniella, est démissionnaire de sa fonction de gérant administratif.

Deuxième résolution

Monsieur KNIS Karim, né le 25 avril 1978 à Zarzis (Tunisie), demeurant à L-5730 ASPELT, 1, op der Gare, est démissionnaire de sa fonction de gérant technique.

Troisième résolution

Monsieur DO ROSARIO COSTA Francisco Abel, né le 5 mars 1974 à Abrantes (Portugal), demeurant à L-5730 ASPELT, 1 op der Gare, est démissionnaire de sa fonction de gérant technique.

Quatrième résolution

Madame CHIARELLO Antoniella, née le 10 mars 1970 demeurant à L-5720 ASPELT, 1 um Klaeppchen, est nommé gérant technique.

Cinquième et dernière résolution

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de Madame CHIARELLO Antoniella et de Monsieur CHIARELLO Salvatore.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Antoniella Chiarello / Salvatore Chiarello.

Référence de publication: 2009050407/8793/33.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06737. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Aion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.831.

—
Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 avril 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Michaël ZERBIB, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
AION S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009051414/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD05997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Europarc Kerpen A2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 120.729.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 17 avril 2009 à Luxembourg

Il résulte de l'Assemblée Générale du 17 avril 2009:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer:

- Blisworth Management S.A., RCS Luxembourg, Section B numéro 108.626;
 - O.B.B. Realinvest (Europe) S.A., RCS Luxembourg, Section B numéro 106.911;
 - Roade One Management S.A., RCS Luxembourg, Section B numéro 108.627;
- de leur mandat d'administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme:

- Brian Mc Mahon, né le 4 novembre 1968, à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
 - Andreas Demmel, né le 11 avril 1969, à Munich (Allemagne) avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
 - Robert Quinn, né le 8 mai 1977, à Stockton on Tees (Royaume-Uni) avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat.

Les nouveaux administrateurs sont nommés jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 17/04/09.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009050444/4933/33.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06730. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Stadlux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.412.

—
Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 avril 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Michaël ZERBIB, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
STADLUX INVESTMENT S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009051415/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06000. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Europarc Dreilinden A3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 120.724.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 17 avril 2009 à Luxembourg

Il résulte de l'Assemblée Générale du 17 avril 2009:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer:

- Blisworth Management S.A., RCS Luxembourg, Section B numéro 108.626;
 - O.B.B. Realinvest (Europe) S.A., RCS Luxembourg, Section B numéro 106.911;
 - Roade One Management S.A., RCS Luxembourg, Section B numéro 108.627;
- de leur mandat d'administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme:

- Brian Mc Mahon, né le 4 novembre 1968, à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
 - Andreas Demmel, né le 11 avril 1969, à Munich (Allemagne) avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
 - Robert Quinn, né le 8 mai 1977, à Stockton on Tees (Royaume-Uni) avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat.

Les nouveaux administrateurs sont nommés jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 17/04/09.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009050442/4933/33.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Daregon Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.359.

—
Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 avril 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Michaël ZERBIB, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2011.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
DAREGON FINANCIAL SERVICES S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009051416/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD05983. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Europarc Kerpen B1-B2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 120.730.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 17 avril 2009 à Luxembourg

Il résulte de l'Assemblée Générale du 17 avril 2009:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer:

- Blisworth Management S.A., RCS Luxembourg, Section B numéro 108.626;
 - O.B.B. Realinvest (Europe) S.A., RCS Luxembourg, Section B numéro 106.911;
 - Roade One Management S.A., RCS Luxembourg, Section B numéro 108.627;
- de leur mandat d'administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme:

- Brian Mc Mahon, né le 4 novembre 1968, à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
 - Andreas Demmel, né le 11 avril 1969, à Munich (Allemagne) avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
 - Robert Quinn, né le 8 mai 1977, à Stockton on Tees (Royaume-Uni) avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat.

Les nouveaux administrateurs sont nommés jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 17/04/09.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009050446/4933/33.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06729. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Critex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.212.

—
Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 avril 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Michaël ZERBIB, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
CRITEX S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009051418/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD05984. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

I Leoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4734 Pétange, 32, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 50.514.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril.

Les associés de la société anonyme - I LEONI SA - R.C. B N° 50.514 - 32, avenue de la Gare L-4734 Pétange ont tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- démission de Monsieur CUSCUNA Alfio
- nomination d'un nouvel administrateur

Première résolution

Monsieur Alfio CUSCUNA - cuisinier - demeurant 18, route de Mondorf, L-5552 Remich démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société "I LEONI SA"

Deuxième résolution

Monsieur INFERRERA Giuseppe - cuisinier - demeurant 7, rue des Martyrs, L-3786 Tétange est nommé administrateur de la société "I LEONI SA"

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne de demandant la parole la séance est levée à 16.00 heures.

Fait à Esch/Alzette, le 22 avril 2009.

CARVALHO FARIA Filipe / INFERRERA Giuseppe.

Référence de publication: 2009051316/10150/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06473. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Art & Bois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 114.699.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège le 18 février 2009

Il résulte de la liste de présence que les trois associés:

- Monsieur CARDOSO FERREIRA Sergio Miguel, né le 15.04.1977 et demeurant à 8, rue Oscar Romero, L-3321 Berchem,

- Monsieur DE JESUS FERNANDES Manuel Augusto, né le 06.02.1955 et demeurant à 45, rue de Bettembourg, L-3320 Berchem,

-Monsieur FELIX FERNANDES Antonio Miguel, né le 02.12.1977 et demeurant à 83, rue de Bettembourg, L-3320 Berchem.

Sont présents et représentants l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire ont pris la décision suivante:

- Monsieur FELIX FERNANDES Antonio Miguel cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (40) parts sociales d'une valeur nominale de (EUR 124,00) euros chacune de la société à responsabilité limitée ART & BOIS SARL, avec siège social à L-5280 Sandweiler, Hall 7, Zone Industrielle Rolach société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Tom METZLER de résidence à Luxembourg Bonnevoie en date du 3 mars 2006 à Monsieur CARDOSO FERREIRA Sergio Miguel.

Le cédant certifie que la part sociale cédée est entièrement libérée et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne peut faire obstacle à la présente cession.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

La présente cession est faite moyennant la somme de 5.000,- euros que le cessionnaire a payé à l'instant au cédant, ce dont quittance.

Fait en deux exemplaires à Sandweiler,

Signatures.

Référence de publication: 2009051351/8302/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04391. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Lux-Quarter S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.808.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le huit avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Louis TOMASZKIEWICZ, administrateur de sociétés, né à Rocourt (B) le 2 février 1954, demeurant à B-4500 Huy, 4, Plaine de la Sarthe.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue par les présentes:

Chapitre I.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, de la loi du 11 mai 2007, sur les sociétés de gestion de patrimoine familial, et par les présents statuts.

La Société Anonyme adopte la dénomination "LUX-QUARTER S.A. SPF"

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Strassen.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés de capitaux luxembourgeoises ou étrangères, sans s'immiscer dans la gestion ou le contrôle de ces sociétés.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social émis de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), divisé en (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) par action, entièrement libérées.

Art. 6. Actions. Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, en cas d'actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un administrateur unique, qui ne doit pas nécessairement être l'actionnaire unique. L'administrateur unique dispose de l'ensemble des prérogatives qui sont dévolues au conseil d'administration. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre "administrateur unique" ou "conseil d'administration", selon le cas."

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par les administrateurs restants conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. En cas d'existence d'un conseil d'administration celui-ci élit parmi ses membres un président. Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des membres présents un autre administrateur pour présider la réunion.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une annexe préalablement adoptée par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par tout autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, en cas d'administrateur unique, par la signature de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale.

Chapitre IV.- Assemblée Générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième vendredi du mois d'avril chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou un dimanche l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant son commentaire sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restant. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil d'administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial, telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos au 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2010.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant Monsieur Jean-Louis TOMASZKIEWICZ, préqualifié, déclare souscrire toutes les cent (100) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ 1.500,- EUR

Assemblée Générale Extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire, et après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a les résolutions suivantes:

Est nommé administrateur unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Louis TOMASZKIEWICZ, préqualifié, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

Est nommée commissaire aux comptes:

- HMS FIDUCIAIRE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon (R.C.S. N° B 121.989).

Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Le siège social de la société est fixé à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par nom, prénom état et demeure par le notaire instrumentant celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-L. TOMASZKIEWICZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2009. Relation: LAC/2009/14497. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009051082/206/201.

(090058995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Probus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.718.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROBUS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009051409/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05854. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Pegon Entreprise Touristique S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 44.834.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait de jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 5 mars 2009

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société PEGON ENTREPRISE TOURISTIQUE s.à.r.l. (jugement n° 345/09), avec siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St André, de fait inconnue à cette adresse, ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Pour extrait conforme

Me Sandrine DE ALMEIDA OLIVEIRA

Le liquidateur

Référence de publication: 2009051402/1537/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05283. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Il Cantinone di Sabella International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 44.117.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 5 mars 2009

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société IL CANTINONE DI SABELLA INTERNATIONAL s.à.r.l. (jugement n° 364/09), avec siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St André, de fait inconnue à cette adresse, ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Pour extrait conforme

M^e Sandrine DE ALMEIDA OLIVEIRA

Le liquidateur

Référence de publication: 2009051403/1537/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

**«AI + S. à r.l.», Société à responsabilité limitée,
(anc. E-MO).**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.912.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODEJA S.A.R.L.

18-20, rue Michel Rodange

L-2430 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009050269/1334/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06209. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090058745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch, Société Anonyme.

Siège social: L-9214 Diekirch, 1, rue de la Brasserie.

R.C.S. Luxembourg B 96.275.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 mars 2009 les décisions suivantes: (par extrait):

1. L'assemblée acte la démission de Madame Annemie Van Der Donckt et de Monsieur Tom Verhaegen.

L'assemblée acte également que le Conseil d'administration, en sa séance du 17 février 2009 a coopté en tant qu'administrateurs, en remplacement des mandats devenus vacants, Monsieur Erlend Van Vreckem domicilié à 1970 Wezembeek-Oppem (Belgique) Hertogenlaan 141, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2009 et Monsieur Koen Van Loock, domicilié à 3001 Heverlee, Lindelaan 6 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2010, et ratifie ces cooptations.

L'Assemblée décide ensuite de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Erlend Van Vreckem, domicilié à 1970 Wezembeek Oppem, Hertogenlaan 141 (Belgique) et de Monsieur Jan Craps, domicilié à 1730 Asse, Meerstraat 35 (Belgique) pour un nouveau terme de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2012.

Le mandat d'administrateur est exercé à titre gratuit. Le nombre d'administrateurs reste fixé à quatre.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix .

2. L'Assemblée décide de nommer en tant que réviseur, CLYBOUW et ASSOCIES, Audit de Banques et d'entreprises S.à.r.l. ayant son siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, et ce pour une durée de 1 an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2010.

Diekirch, le 25 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'administration

Erlend Van Vreckem

Administrateur

Référence de publication: 2009051412/800485/28.

Enregistré à Diekirch, le 3 avril 2009, réf. DSO-DD00030. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090059129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

CLS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.163.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 avril 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009051532/239/12.

(090059705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Rass solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 97.042.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 21. März 2009.
Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Jean SECKLER
Notar

Référence de publication: 2009051560/231/14.

(090059544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Ofan Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.479.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009051564/5770/12.

(090060008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Rockwell Collins European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 96.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.509.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009051580/242/13.

(090059604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Ocean Wave S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 145.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.097.

In the year two thousand and nine, on the 20th day of the month of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of "Ocean Wave S.à r.l.", (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 134.097, incorporated by deed of the undersigned notary

dated 5 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 10 of 4 January 2008.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 12 February 2008 published in the Mémorial number 752 of 28 March 2008.

The meeting was presided by Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg was appointed as secretary and scrutineer.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

2. It appears from the said attendance list that all five thousand eight hundred (5,800) shares in issue, were represented at the present general meeting.

3. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

4. The agenda of the meeting was as follows:

Agenda:

A. Amendment of the accounting year of the Company so that it shall start on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year.

B. Acknowledgment and approval that the current accounting year which has started on 1st April 2009 shall terminate on 31st December 2009 pursuant to the amendment of accounting year hereabove.

C. Consequential amendment of article 11 of the articles of association of the Company.

Thereafter the general meeting resolved as follows:

First resolution

The general meeting has resolved to amend the accounting year of the Company so that it shall start on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year.

Second resolution

The general meeting has resolved to acknowledge and approve that the current accounting year which has started on 1st April 2009 shall terminate on 31st December 2009.

Third resolution

As a result of the resolutions hereabove, the general meeting has resolved to amend article 11 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

Art. 11. "The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year"

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 1,100.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suivi par la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le 20^{ème} jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de "Ocean Wave S.à r.l.", (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134.097, constituée par acte du notaire soussigné, daté du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 10 du 4 janvier 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 12 février 2008, publié au Mémorial numéro 752 du 28 mars 2008.

L'assemblée générale était présidée par Cintia Martins Costa, maître en droit, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'assemblée étant dûment constitué, le président déclara et pria le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée à ce document pour être soumise avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

2. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les cinq mille huit cents (5.800) parts en émission, sont représentées à la présente assemblée générale.

3. Tous les associés représentés ont déclaré avoir eu connaissance préalable suffisante de l'ordre du jour de l'assemblée générale et ont renoncé à leur droit à toute convocation préalable de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

4. L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

Ordre du jour:

A. Changement de l'année sociale de la Société afin qu'elle commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

B. Constat et approbation que l'année sociale actuelle de la Société qui a commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera le 31 décembre 2009.

C. Modification conséquente de l'article 11 des statuts.

Suite à quoi l'assemblée générale pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'année sociale de la Société pour qu'elle commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de constater et d'approuver que l'année sociale actuelle qui a commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera le 31 décembre 2009.

Troisième résolution

Consécutivement à la première résolution, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit:

Art. 11. "L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à € 1.100,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait à Luxembourg à la date mentionnée.

Après avoir lu ce procès-verbal les comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: C. Martins Costa, A. Hermelinski-Ayache, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 avril 2009. Relation: EAC/2009/4639. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009051073/272/109.

(090059154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

INVESCO Paris CDG Airport Hotel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.193.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

M^e Cintia Martins Costa, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, as proxyholder of Invesco European Hotel Real Estate S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 119.686, acting as sole shareholder of Invesco Paris CDG Airport Hotel Investments S.A. (the "Company") a société anonyme, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 104.193, incorporated by a deed of Maître Paul Decker, then notary residing in Luxembourg-Eich, on 10th November 2004 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 1st February 2005, number 87. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette on 15 November 2007, published in the Mémorial on 7 December 2007, number 2836.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all thirteen thousand nine hundred and forty seven (13,947) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The item on which resolutions are to be passed is as follows:

Insertion of a new paragraph in article 8 of the Articles reading as follows:

"Any directors may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another provided that where a conference call or video conference is used as a means of communication, it must be initiated and chaired from Luxembourg."

The decision taken by the sole member is as follows:

Sole resolution

It is resolved to insert a new paragraph in article 8 of the Articles as set out in the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sixième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

M^e Cintia Martins Costa, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration de la société Invesco European Hotel Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 119.686 étant l'unique actionnaire de Invesco Paris CDG Airport Hotel Investments S.A., une société anonyme ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg (la "Société") inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.193, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 10 novembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 87 le 1^{er} février 2005. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Blanche Mouter, notaire de résidence Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2007, publié au Mémorial le 7 décembre 2007, numéro 2836.

Le porteur de la procuration, déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique détient le total des treize mille neuf cent quarante-sept (13.947) actions émises par la Société, de manière à ce que les décisions puissent être valablement prises sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants:

Insertion d'un nouveau paragraphe dans l'article 8 des statuts de manière à lire comme suit:

"Chaque administrateur pourra participer dans les réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou autre mode similaire de communication permettant à toutes personnes prenant part dans une telle réunion d'entendre les autres personnes et de communiquer avec ces autres personnes; étant entendu que si une conférence téléphonique ou une vidéoconférence est utilisé comme moyen de communication, cette dernière doit être opérée et présidée depuis le Luxembourg."

La décision prise par l'Actionnaire est la suivante:

Résolution unique

Il est décidé d'insérer le nouveau paragraphe à l'article 8 comme décrit à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MARTINS COSTA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation: LAC/2009/12628. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009051074/242/76.

(090059100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Griffin Investments Partners Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.786.

In the year two thousand and eight on the fifteenth day of April,
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

1) Stoker Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.492;

2) Vulgaris S.à r.l., a private limited liability company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.816;

both here duly represented by Mr Bertrand JOB, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given on April 14, 2008.

The said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I.- The appearing parties are the sole shareholders (the Shareholders) of GRIFFIN INVESTMENTS PARTNERS HOLDING S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the denomination of Dossios Investments S.à r.l. by a deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, dated June 30, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1727 of September 15, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended by two deeds of the undersigned notary, one dated August 25, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2209 of November 25, 2006 and one dated January 29, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of fifty euro (€ 50.-) in order to bring it from its present amount of thirteen thousand euro (€ 13,000.-) represented by two hundred and thirty-four (234) A corporate units, two hundred and thirty-four (234) B corporate units and fifty-two (52) C corporate units, having a par value of twenty-five euro (€ 25.-) each, to an amount of thirteen thousand and fifty euro (€ 13,050.-) by the issue of one (1) new

A corporate unit with a par value of twenty-five euro (€ 25.-) and one (1) new B corporate unit with a par value of twenty-five euro (€ 25.-) and a share premium of three million euro (€ 3,000,000.-), having the same rights and obligations as the existing corporate units.

3. Subscription by Stoker Luxembourg S.à r.l. of the new B corporate unit, and subscription by Vulgaris S.à r.l. of the new A corporate unit, by contributions in cash.

4. Amendment of the first paragraph of article 6 of the Articles to reflect the above share capital increase which shall be reworded as follows:

"The Company's capital is set at thirteen thousand and fifty euro (€ 13,050.-)-represented by two hundred thirty five (235) A corporate units with a par value of twenty five euro (€ 25.-) each, two hundred thirty five (235) B corporate units with a par value of twenty five euro (€ 25.-) each, and fifty two (52) C corporate units with a par value of twenty five euro (€ 25.-) each, all corporate units being fully subscribed and paid up."

III. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to waive the convening notices, the Shareholders having full knowledge of the agenda.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of fifty euro (€ 50.-) in order to bring it from its present amount of thirteen thousand euro (€ 13,000.-), represented by two hundred and thirty-four (234) A corporate units, two hundred and thirty-four (234) B corporate units and fifty-two (52) C corporate units, having a par value of twenty-five euro (€ 25.-) each, to an amount of thirteen thousand and fifty euro (€ 13,050.-) by the issue of one (1) new A corporate unit and one (1) new B corporate unit, with a par value of twenty-five euro (€ 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription and Payment

Thereupon, Vulgaris S.à r.l., duly represented as stated above, declares to subscribe the one (1) new A corporate unit issued by the Company, with a par value of twenty-five euro (€ 25.-) and to have it fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twenty-five euro (€ 25.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Thereupon, Stoker Luxembourg S.à r.l., duly represented as stated above, declares to subscribe the one (1) new B corporate unit issued by the Company, with a par value of twenty-five euro (€ 25.-) and a share premium of three million euro (€ 3,000,000.-), which share premium shall be allocated to a special reserve created and reserved to the holder(s) of B corporate units, and to have it fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of three million and twenty-five euro (€ 3,000,025.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 6 of the Articles which shall henceforth read as follows:

Art. 6. 1st paragraph. "The Company's capital is set at thirteen thousand and fifty euro (€ 13,050.-) represented by two hundred and thirty-five (235) A corporate units with a par value of twenty-five euro (€ 25.-) each, two hundred and thirty-five (235) B corporate units with a par value of twenty-five euro (€ 25.-) each, and fifty-two (52) C corporate units with a par value of twenty-five euro (€ 25.-) each, all corporate units being fully subscribed and paid up."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 18,320.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

En l'an deux mille huit, le quinze avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Stoker Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.492;

2) Vulgaris S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.816;

toutes deux représentées par M^e Bertrand JOB, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 14 avril 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour y subir avec lui les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les seuls associés (les Associés) de la société GRIFFIN INVESTMENTS PARTNERS HOLDING S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée constituée sous la dénomination de Dossios Investments S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1727 du 15 septembre 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant deux actes reçus par le notaire instrumentant en date du 25 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2209 du 25 novembre 2006 et en date du 29 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations;

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cinquante euros (50,- €) afin de le porter de son montant actuel de treize mille euros (13.000,- €) divisé en deux cent trente-quatre (234) parts sociales A, deux cent trente-quatre (234) parts sociales B et cinquante-deux (52) parts sociales C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, à un montant de treize mille cinquante euros (13.050,- €) par l'émission d'une (1) part sociale A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) et d'une (1) part sociale B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) à laquelle est attachée prime d'émission de trois millions d'euros (3.000.000,- €), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

3. Souscription par Stoker Luxembourg S.à r.l. de la nouvelle part sociale B et par Vulgaris S.à r.l. de la nouvelle part sociale A, et paiement par versements en numéraire.

4. Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts pour refléter l'augmentation de capital qui précède, qui aura la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à treize mille cinquante euros (13.050,- €) représenté par deux cent trente-cinq (235) parts sociales A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, deux cent trente-cinq (235) parts sociales B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune et cinquante-deux (52) parts sociales C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, toutes les parts sociales ayant été intégralement souscrites et libérées."

III.- Les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation et déclarent avoir pleine connaissance de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinquante euros (50,- €) afin de le porter de son montant actuel de treize mille euros (13.000,- €) divisé en deux cent trente-quatre (234) parts sociales A, deux cent trente-quatre (234) parts sociales B et cinquante-deux (52) parts sociales C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, à un montant de treize mille cinquante euros (13.050,- €) par l'émission d'une (1) part sociale A et d'une (1) part sociale B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Sur ce, Vulgaris S.à r.l., dûment représentée comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire la part sociale A nouvellement émise par la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) et la libérer intégralement par un paiement en numéraire, de telle sorte que la somme de vingt-cinq euros (25,- €) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Sur ce, Stoker Luxembourg S.à r.l., dûment représentée comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire la part sociale B nouvellement émise par la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) et une prime d'émission de trois millions d'euros (3.000.000,- €), laquelle prime d'émission sera affectée à un compte spécial de prime d'émission réservé aux détenteurs de parts sociales B, et la libérer intégralement par un paiement en numéraire, de telle sorte que la somme de trois millions et vingt-cinq euros (3.000.025,- €) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. 1^{er} alinéa. "Le capital social est fixé à treize mille cinquante euros (13.050,- €) représenté par deux cent trente-cinq (235) parts sociales A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, deux cent trente-cinq (235) parts sociales B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune et cinquante-deux (52) parts sociales C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, toutes les parts sociales ayant été intégralement souscrites et libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte à environ 18.320,- €.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Job, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2008. Relation: LAC/2008/16976. Reçu à 0,50%: quinze mille euros vingt-cinq cents (€ 15.000,25).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009051069/212/168.

(090059251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Milestone International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.241.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les gérants de la société, Géraldine SCHMIT et Eddy DOME ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009051410/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06082. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Mirante do Autodromo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 44.831.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait de jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 5 mars 2009*

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société MIRANTE DO AUTODROMO s.à r.l. (jugement n° 363/09), avec siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St André, de fait inconnue à cette adresse, ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Pour extrait conforme

M^e Sandrine DE ALMEIDA OLIVEIRA*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009051408/1537/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

*(090059355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.***Rakuten Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.664.

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 7 avril 2009 que le siège social a été transféré du 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009051401/6390/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04270. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

*(090059240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.***Informatec International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 46.980.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait de jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 5 mars 2009*

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société INFORMATEC INTERNATIONAL s.à r.l. (jugement n° 346/09), avec siège social à L-1635 Luxembourg, 4, avenue Léopold Goebel, de fait inconnue à cette adresse, ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Pour extrait conforme

M^e Sandrine DE ALMEIDA OLIVEIRA*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009051406/1537/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05278. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

MCS Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 79.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051407/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03946. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

KIZ 6 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 129.628.

EXTRAIT

En date du 27 mars 2009, OIRP Investment 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-123.019, alors associé unique de KIZ 6 Luxembourg S.à r.l., a cédé la totalité des 500 parts sociales qu'elle détenait dans KIZ 6 Luxembourg S.à r.l., à Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-118.883.

Suite à cette cession, Orion Income Master Luxembourg S.à r.l. est devenue l'associé unique de KIZ 6 Luxembourg S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KIZ 6 Luxembourg S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009050408/267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03294. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

EPAM Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 128.409.

EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 1^{er} avril 2009, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 30 décembre 2008.

- modification de l'adresse de ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., Gérant, de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 30 décembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009051395/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05554. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.